

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 février 2024

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN – M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Christophe DEMARQUE - Mme Yasmine ASKU

Excusés:

M. Pascal FERRARD pouvoir à M. Régis BELGERI
Mme Thérèse LALOGÉ pouvoir à Mme Agnès JEANMICHEL
M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER
Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M. Yves DESVERNES
M. Patrick ALBERTOLI

Absent :

M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 16 février 2024

Début du conseil : 20 h 10

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Vente parcelle B20 à Messieurs SIMION/PORTE
- 2 - PLUi : création périmètres délimités des abords de monuments historiques
- 3 - O.N.F : Etat d'assiette - travaux 2024
- 4 - Budgets : Assainissement - Commune - Barbeline : votes anticipés de crédits
- 5 - Zone de développement des énergies renouvelables

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – VENTE PARCELLE B 20 à Messieurs SIMION/PORTE (délibération n° 2024.02.23/01)

Monsieur le Maire informe qu'après désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle B 20 (à usage du public), il est désormais possible de

vendre cette dernière à Messieurs Stefan SIMION et Sylvain PORTE, au prix de 6.00 € TTC/m².

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de procéder à la vente.

2 - PLUi : création périmètres délimités des abords de monuments historiques (délibération n° 2024.02.23/02)

Monsieur le Maire indique que la COM COM s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). L'article L 621.31 du Code du patrimoine modifié par la loi ELAN prévoit la possibilité de créer des périmètres délimités des abords (PDA) sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) mais également sur proposition de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'urbanisme.

A l'unanimité, le conseil décide de créer un périmètre de protection en mettant en place ce PDA.

3 - O.N.F : Etat d'assiette - travaux 2024 (délibération n° 2024.02.23/03- délibération n° 2024.03.23/03.1)

Il est présenté l'état d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice en cours.

Les Conseillers, à l'unanimité, acceptent la proposition de l'ONF

4 BUDGETS : Assainissement - Commune - Barbeline : votes anticipés de crédits (délibération n° 2024.02.23/04 – délibération n° 2024.02.23/04.1. – délibération n° 2024.02.23/04.2)

Avant l'adoption des budgets de l'exercice 2024, il y a lieu de voter les crédits suivants :

- ★ Budget réhabilitation (Barbeline) : compte 2132 : 5 000 € : construction d'un mur dans une cellule en vue de la location à l'ONF ;
- ★ Budget commune : compte 445 : 600 € : isolation du dojo à la MPT ;
- ★ Budget assainissement : compte 211 : honoraires de Maitre AMAND pour échange de terrain.

A l'unanimité, il est procédé au vote des crédits ci-dessus désignés.

5 - ZONE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (délibération n° 2024.02.23/05)

Monsieur le maire distribue trois cartographies représentant le potentiel du développement solaire, éolien et géothermique sur le secteur de Darney.

Il explique que la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la productivité d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Après concertation les conseillers, à l'unanimité se prononcent :

- 1) **contre** les zones d'implantation de projets éoliens ;
- 2) **pour** :
 - l'implantation de projets de panneaux photovoltaïques sur le bâti communal (sauf sur le bâti d'intérêt patrimonial) ;
 - des zones d'implantation géothermiques ;
 - l'installation de productions d'énergies renouvelables sur le territoire communal par des installations de cogénération bois (projet de chaufferie intercommunale).

Informations et questions diverses :

- **recensement** de la population :

- 667 logements d'habitation
- 893 bulletins individuels (ne sont pas compris les établissements sociaux) ;

- **maintien** de notre fleur au label " villes et villages fleuris" ;

- **résiliation du bail** à la Barbeline par "Le Chêne vert" à compter du 30 septembre 2024 ;
- **deux dossiers d'indemnisation** de commerçants suite aux travaux de la rue de la République ;
- **Orange** nous informe : arrêt total du réseau cuivre en 2030 ;
- **réunions de chantier** :
 - o travaux rue République : tous les jeudis après-midi à 14 h sur site,
 - o travaux aux anciens abattoirs : tous les mardis matin à 10 h sur site.
- **installation** à la Barbeline d'un local commercial, après travaux de gros œuvre par la commune.

Dates :

- le 24 février : assemblée générale de l'association DARNEY Chemin faisant ;
- le vendredi 8 mars : place des terroirs : marché nocturne : 16 h 30/20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

La secrétaire de séance
Nicole DELAVILLE

Darney, le 23 février 2024
Le Maire
Yves DESVERNES

